

COLLEGE CROIX-DE-METZ
B.P. 309 - 54201 TOUL CEDEX

Type de réunion :

Réunion de collège public

Constat

Constat plutôt positif car il y a une trentaine d'années, il existait 200000 sorties sans diplômes alors qu'aujourd'hui il y en a 60000. Cependant, il existe un risque du choix par le moins cher : réduire le pallier d'orientation vers un Lycée Professionnel, c'est proposer une orientation par l'échec à la différence des SEGPA pour lesquels le BEP/CAP est une finalité positive. Il faut donc se garder de faire un constat négatif même si les difficultés subsistent.

L'égalité n'a pas de sens comme elle est actuellement définie. Il est souhaitable de repenser cette égalité des chances, de mener l'élève vers son projet en fonction de ses possibilités. Le risque étant de créer de l'inégalité au nom de l'égalité.

Fiche n° 6 : Comment l'école doit-elle s'adapter à la diversité des élèves ?

Comment transmettre un socle de connaissances communes à tous les élèves : collège unique et en même temps s'adapter à tous les élèves ?

Deux conceptions en contradiction : un collège unique d'une part et d'autre part des procédures de diversification dont certaines déjà existantes :

- option langue : anglais, allemand, latin...
- structures particulières pour les élèves les plus en difficulté : SEGPA, ateliers relais...
- dispositif pédagogique : IDD
- système d'enseignement incluant de stages en entreprise (4^e - 4^e AS)

Faut-il développer certaines de ces structures (alternance, IDD...) ou en créer d'autres (matières optionnelles par exemple) ?

Quel constat peut-on faire des IDD ?

- pas de véritable choix pour les élèves regroupés à partir de deux classes
- moyens de fonctionnement très limités, restreints cette année (3 aide-éducateurs en moins, 1 documentaliste en moins, 1 personne CEC au CDI en moins)
- groupes d'élèves trop nombreux au départ : 27. Nombre finalement abaissé à 18 mais obligation pour les enseignants d'assurer l'IDD trois fois au lieu de deux !
- non motivation de certains élèves : les élèves les plus en difficulté ne tirent pas forcément parti du dispositif IDD
- évaluation : qualité des productions très différente selon les groupes.

Une note est-elle vraiment nécessaire ?

Par ailleurs, les stages réalisés par les élèves de 4^e AS ont réduit la participation de ces élèves à l'IDD. Comment les noter ?

- l'esprit des IDD : l'autonomie des élèves fonctionne pour les élèves qui sont déjà autonomes. Les autres s'en sortent beaucoup moins bien ; ne font pas les travail demandé.

La philosophie des IDD est intéressante mais pourquoi les rendre obligatoires ? Ne pourraient-ils pas concerner que les élèves en difficulté... ?

Autre suggestion : les élèves ne pourraient-ils pas choisir eux-mêmes les sujets ? Mais ne sont-ils pas trop jeunes ?

Que proposer aux élèves qui ne suivent pas, ne travaillent pas, s'ennuient au collège et posent de gros problèmes de manque de travail et discipline ?

Trouver des « poches d'oxygène »

- *l'alternance* : cette année, la moitié des élèves de 4^e n'a pas fait l'effort de trouver un lieu de stage.
- *d'avantage d'heures dans certaines matières* (SVT par exemple) pour des élèves en échec dans d'autres.
- *mise en place de groupes de besoin* mais attention si groupe trop faible, pas d'émulation... et aussi groupes de besoin considérés par certains comme des filières ségréguées.
- *programme adapté* : programme national trop ambitieux mais on se heurte là à une double opposition : une conception syndicale qui ne veut pas de différence d'horaires d'enseignement et un refus ministériel au nom d'une idéologie égalitaire.

Dans le système scolaire anglais : en sixième, les élèves sont mélangés pour certaines matières, par groupes de niveau pour d'autres. Après la sixième, des matières obligatoires et d'autres en option.

Presque partout dans le monde, il existe un palier d'orientation après la cinquième.

Le groupe dit **OUI** au collège unique avec un socle commun de connaissances mais considère que

- les structures devraient être moins grosses (moins d'élèves dans chaque collège). Il faudrait des collèges à taille humaine pour que chacun se reconnaisse et qu'il y ait des relations humaines.
- il faut un dispositif spécifique pour les primo-arrivants (pour un ou deux ans) tout en prévoyant une intégration partielle pour les matières ne nécessitant pas une bonne maîtrise de la langue.
- il faut aménager des dispositifs d'aide avec soutien et passerelle
 - ↳ un RASED par collège,
 - ↳ des enseignants qui prennent en charge les élèves les plus en difficulté,
 - ↳ des groupes de besoins mais attention si un groupe est trop faible il n'y a pas d'émulation...

et les groupes de besoin sont considérés par certains comme des filières ségréguées

- il faut conserver et créer des structures adaptées (ex : 5^{ème} A.S., 4^{ème} A.S., SEGPA...)

CONCLUSION :

Un collège pour tous avec :

- un socle commun minimum reposant sur les notions de base essentielles
- une orientation à partir de la cinquième et certaines matières optionnelles
- le maintien des dispositifs relais, des SEGPA.

Un emploi du temps pour les compétences communes et un emploi du temps pour des options « découverte » (lycée professionnel, monde du travail et matières renforcées).

Fiche n°13 : Comment prendre en charge les élèves en grande difficulté ?

Il y a nécessité de penser des structures alternatives à l'intérieur du collège. Ce qui existe déjà doit-être amélioré après évaluation. Exemple des 4^{ème} d'aide et soutien : élèves sortis dans quelques matières et remis dans l'échec lorsqu'ils retournent dans le tronc commun. Il est peut-être envisageable d'aller jusqu'au bout de l'idée dans toutes les disciplines. Pourquoi les réinjecter dans un effectif lourd où ils se perdent à nouveau, se sentent en échec. Le bénéfice en français, mathématiques et anglais s'en trouve amoindri.

Pourquoi ne pas étendre ses groupes de besoins depuis la sixième ?

Peut-être doit-on éventuellement développer les cycles au collège ?

Avec la possibilité de faire une sixième en deux ans ou un bloc sixième/cinquième en trois ans pour pallier les manques de structures intermédiaires entre le collège et la SEGPA

Quel pourrait-être le rôle du chef d'établissement ?

Il pourrait être l'initiateur de projets de fonctionnement, de structures, de rythmes à condition que le carcan administratif qui semble peser sur lui s'assouplisse.

Cela permettrait peut-être de mieux s'adapter aux besoins locaux. Cela revient à donner une relative autonomie au chef d'établissement à la condition que les choix soient discutés et discutables.

Il serait intéressant de développer des évaluations et tests (mémo-techniques, psychomoteurs, apprentissages...) dès le plus jeune âge (maternelle...) et à tous les niveaux de la scolarité afin de pouvoir évaluer au mieux les enfants, leurs acquis et leur potentiel, et ainsi trouver des solutions adaptées (exemple : cycles plus longs pour certains élèves).

Il apparaît important de garder la spécificité d'un enseignement spécialisé (SEGPA) grâce au CAPSAIS mais il faudrait permettre à d'autres enseignants d'acquérir des connaissances spécifiques permettant de mieux s'adapter à des élèves en difficulté.

Développer des RASED même en collège et offrir des moyens à ces structures pour qu'elles puissent investir les écoles primaires mieux qu'elles ne peuvent le faire et se développer dans les collèges.

Sur certains de ces points, il est évident qu'une augmentation des moyens s'impose.

Le dernier point qui semble essentiel, si l'on souhaite réellement faire progresser les structures existantes ou à créer, c'est de dégager du temps pour mettre en place une véritable concertation pédagogique, un vrai suivi de l'élève et une mise en œuvre plus importante des apprentissages transversaux.

Fiche n°19 : Faut-il donner davantage d'autonomie aux établissements ?

DANGER Le renforcement de l'autonomie d'un établissement amènerait un éventuel arbitraire du chef d'établissement.

REFUS De la concurrence entre établissements

VOLONTE D'un engagement de l'état

- avec le maintien d'un service public et d'une Education Nationale
- avec le maintien de programmes et d'horaires nationaux

De former des citoyens. Les établissements ne doivent pas être au service des entreprises locales

Faut-il accompagner l'autonomie dans les établissements d'une évaluation ?

DANGER La prise en compte, l'évaluation des résultats aux examens par exemple pouvait se répercuter sur l'évaluation financière, pédagogique de l'établissement.

Le classement des établissements par catégorie, entre les établissements dits « bons ou mauvais » amènerait à une réputation subjective.

NON à une évaluation sanction

OUI à une évaluation positive, constructive, afin de déterminer quel établissement a besoin d'aide et trouver des solutions (comme un diagnostic positif)

VOLONTE - de trouver différents types de médiation pour gérer collectivement les établissements avec les enseignants, les parents, les différents niveaux de la hiérarchie et éventuellement du personnel d'autres établissements scolaire.

- d'évaluer l'établissement également de manière collective (avec les personnes citées précédemment)

Un grand nombre de personnes se déclare contre la privatisation de l'Education Nationale mais veut une souplesse dans le fonctionnement de l'établissement scolaire, un peu plus d'autonomie. Par ailleurs, autre tendance qui tient à maintenir les programmes nationaux. On reconnaît une plus grande facilité à trouver des financements par le conseil général (plutôt qu'au ministère), mais par ailleurs le financeur a un droit de regard sur l'usage du financement et le fonctionnement de l'établissement.

DANGER En donnant davantage d'autonomie aux établissements, on donne trop de tâches et de responsabilités à l'équipe de direction.

Recrutement des professeurs par les chefs d'établissement qui pouvait être une dérive. Les chefs d'établissement doivent déjà gérer les personnels non-titulaires.

OUI à une souplesse dans la gestion d'un établissement, à une autonomie budgétaire contrôlée.

NON à une autonomie pédagogique. Toute l'assemblée a manifesté son attachement à un fond commun à tous les établissements concernant l'enseignement.

Les avis étaient partagés sur la présence et la collaboration financière des entreprises dans les établissements scolaires.

VOLONTE d'une équipe de direction permanente, plus fixe.
d'une équipe de direction impliquée, disponible et présente auprès des élèves et des professeurs.

Fiche n° 22 : Comment former, recruter, évaluer les enseignants et mieux organiser leur carrière ?

1 - Le recrutement la formation initiale des enseignants.

Etats des lieux :

Les difficultés dans le recrutement sont multiples, mais on souligne surtout le caractère trop universitaire et théorique des concours et, plus particulièrement, du CAPES externe.

En effet, on déplore l'absence de réels stages en établissement ou d'heures de formation réservées à la pédagogie lors de la préparation du concours et cette carence se retrouve tout naturellement dans les épreuves du concours.

Cette absence crée un hiatus important entre une formation initiale universitaire et intellectuelle, et une réalité du métier ressentie comme plus complexe. Dans nombre d'IUFM même, la formation dispensée lors de l'année de stage semble trop centrée sur le savoir scientifique et la didactique alors que les enseignants sont demandeurs de savoirs liés à la sociologie et à la psychologie de l'enfant et de l'adolescent.

Ce manque est aussi souligné par les titulaires du CAPES interne qui sont directement mis en situation (18 heures) avec une formation réduite à une demi-journée par semaine.

Les effets de cette absence sont visibles dès les premières années d'enseignement ; certains jeunes professeurs réalisant alors trop tard qu'ils ne sont pas faits pour ce métier.

Propositions :

La formation des UFR STAPS et la préparation au CAPEPS montre la voie à suivre en intégrant stages et pédagogie dès la première année de DEUG jusqu'à l'année de préparation au concours.

Chaque concours de recrutement doit intégrer une véritable épreuve pédagogique. Toutefois, certains soulignent que cette réforme du concours ne doit pas s'accompagner d'une baisse du niveau scientifique requis sur les épreuves théoriques.

2 - Le recrutement des contractuels

Etat des lieux :

Beaucoup de contractuels préparent et passent les concours externes et notent l'aspect contradictoire de leur situation : ils peuvent échouer aux concours d'enseignement et continuer à enseigner comme contractuel.

Proposition :

Certains proposent d'autres modes de recrutement pour ces enseignants :

- un cycle d'inspection sur 2 ou 3 ans qui pourrait déboucher sur une titularisation,
- ou, une admission directe en deuxième année d'IUFM avec visite d'inspection.

3 - L'évaluation des enseignants

Etat des lieux :

S'il faut envisager une plus grande prise en compte du mérite dans la gestion de leur carrière, comment procéder ?

L'évaluation du mérite existe déjà mais de manière peu transparente avec les différents rythmes de passage d'échelons ou la note administrative attribuée par le chef d'établissement (comment s'effectue l'évaluation des trois critères retenus ?). La fréquence trop rare des inspections, selon les disciplines et les lieux, ralentit l'avancement de certains enseignants.

Enfin, certains soulignent que les professeurs qui ne remplissent pas leur mission ne sont que très rarement sanctionnés. D'autres pensent que, face à des situations d'échecs, l'aide et l'accompagnement (vers une autre formation par exemple) ne sont pas suffisamment développés et les dispositifs (DRH des Rectorats) mis en place pas suffisamment connus.

Propositions :

Les critères de notation doivent être clairement définis, visibles et concrets. Elle doit, par exemple prendre en compte l'investissement professionnel. Des avantages au mérite peuvent être envisagés, mais les critères doivent en être définis à l'avance et permettre à l'enseignant de gérer sa carrière en modulant son investissement en fonction des temps de sa vie personnelle et professionnelle.

La notation doit être plus régulière ; elle ne doit plus être effectuée seulement par l'Inspecteur et le Chef d'établissement mais par un groupe de personnes.

Les rapports d'inspection des enseignants du secondaire doivent s'inspirer de ceux des professeurs des écoles ; ils doivent donc être plus détaillés et mettre davantage l'accent sur les conseils.

4 - La formation continue

Propositions :

De manière générale, les enseignants souhaitent que les contenus des formations continues soient constitués à partir des besoins formulés par eux.

Ils souhaitent notamment la multiplication des journées de formation par bassin et par disciplines autour d'un thème choisi par les enseignants (exemple : remise à niveau scientifique et sur la pratique enseignante)

PRIORITES POUR L'ECOLE

- 1) Le collège unique doit être conservé mais les établissements doivent rester à taille humaine (disparition des collèges de plus de 500 élèves).
- 2) Il est nécessaire d'organiser des dispositifs d'aides individuelles (ex : RASED de collège) et d'aides collectives (groupes de besoins, classes spécifiques type 4^{ème} AS ? SEGPA). Il faut prévoir des structures adaptées, en nombre suffisant, pour les primo-arrivants.
- 3) Pour les cas d'élèves particulièrement inadaptés à la vie du collège, il faudrait envisager une orientation à partir de la cinquième